

COLLOQUE

Jeudi 17 mars 2011

La taxation du patrimoine dans tous ses états

Lors de cette conférence, les intervenants examineront au plan pratique et jurisprudentiel les divers aspects de la taxation du patrimoine privé d'un contribuable.

Seront également abordés les propositions et projets de lois existants.

Enregistrement à partir de 8h30

9h00 **Accueil** par le Professeur **Brigitte CHANOINE**, Recteur de l'ICHEC, et le Professeur **Maurice ELOY**, Avocat au Barreau de Bruxelles, Cruylants Eloy Wagemans & Partners, Directeur et Professeur à l'Ecole Supérieure des Sciences Fiscales de l'ICHEC, Professeur aux Facultés Universitaires Catholiques de Mons

9h15 **Introduction** : « **Les orientations et perspectives d'une régionalisation de l'IPP** » par M. le Ministre **Jean-Claude MARCOURT**, Vice-président, Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur, des Technologies nouvelles et de l'Enseignement supérieur - Communauté française de Belgique.

9h30 à 11h00 **Les plus-values patrimoniales**

Les plus-values réalisées par une personne physique sur des actions

Evolution jurisprudentielle de la gestion du patrimoine privé ; nouvelle conception de la notion de gestion anormale du patrimoine et de l'intention spéculative ; cession interne des titres ; sociétés de liquidités ; cession de participation importante ; analyse de l'article 90, 1° & 9° du C.I.R.

Orateur : **Marc Marlière**, Professeur ICHEC-ESSF, Avocat au Barreau de Bruxelles, Xirius

Les plus-values immobilières à l'impôt des personnes physiques

Analyse de l'article 90, 1° du CIR; critères permettant de différencier le cadre spéculatif par rapport à la gestion normale du patrimoine privé; plus-values taxables portant sur immeubles bâtis et non bâtis et réalisées dans un cadre non spéculatif; traitement fiscal des plus-values réalisées lors de la cession des droits réels immobiliers.

Orateur : **Thierry Blockerye**, Professeur ICHEC-ESSF, Avocat au Barreau de Bruxelles, Clifford LLP, Conférencier au Master Spécial en Gestion Fiscale de la Solvay Business School, Professeur à l'Executive Master en Immobilier de la Louvain School of Management

PAUSE CAFE

11h15 à 12h45 **L'administration à l'affut de la découverte du patrimoine du contribuable**

Quels pouvoirs d'investigation ; comment l'administration exerce-t-elle ses pouvoirs ; quelles protections pour le contribuable ; la disparition du secret bancaire et les propositions de lois ; comment les administrations fiscales belges et étrangères s'échangent-elles les renseignements sur les avoirs des contribuables ? La forme et le contenu des échanges de renseignements.

Orateurs : **Maurice ELOY**, Avocat au Barreau de Bruxelles, Cruylants Eloy Wagemans & Partners, Directeur et Professeur ICHEC-ESSF, Professeur aux Facultés Universitaires Catholiques de Mons.

Jacques GOMBEER, Professeur ICHEC-ESSF – Auditeur Général des Finances

LUNCH

14h15 à 15h30 **Les aspects internationaux du domicile fiscal**

Notion de résidence au sens des conventions préventives de double imposition et au sens du droit interne, belge et français ; fiction de l'article 364bis du C.I.R. et primauté des conventions fiscales en cas d'expatriation vers la France, l'Espagne ou le Maroc ; nouvelle politique conventionnelle de la Belgique en matière de taxation des pensions privées et capitaux en tenant lieu ; globalisation du revenu mondial immobilier et professionnel à l'impôt des personnes physiques ; dérives du régime spécial pour cadres étrangers au regard de la fiction administrative de non-résidence.

Orateur : **Guy JORION**, *Conseil fiscal - Partner BDO - Chargé de cours aux FUCAM et à HEC-ULG*

PAUSE CAFE

16h00 à 17h30 **La taxation des revenus mobiliers des personnes physiques**

Régime de taxation de divers revenus mobiliers et produits d'assurances ; requalification en revenus professionnels ; déduction d'intérêts d'emprunts ; requalification d'intérêts en dividendes ; les revenus des sociétés civiles immobilières françaises ; la jurisprudence européenne sur les additionnels communaux ; les instruments européens : la directive épargne et son extension.

Orateur : **Marie-Pierre DONEA**, *Avocat au Barreau de Bruxelles, Cruyplants Eloy Wagemans & Partners, Professeur suppléant ICHEC-ESSF*

17h30 à 18h00 **Conclusions par les professeurs J. MALHERBE et M. ELOY**

Le colloque sera animé par le Professeur Jacques MALHERBE

Professeur émérite UCL, professeur ICHEC-ESSF, Avocat au Barreau de Bruxelles, Liedekerke

Lieu du colloque : **Sodehotel La Woluwe**
Avenue E. Mounier 5 · B-1200 Bruxelles

Inscription

- **En ligne :** par courriel à essf@ichec.be
par fax au +32 2 739 38 97, à l'attention de Sylvie Gerling
par courrier : à l'ICHEC-ESSF, Boulevard Brand Whitlock 2, 1150 Bruxelles
- **Date limite d'inscription :** 10 mars 2011
- **Frais de Participation :** 260 € par personne, comprenant la participation au colloque, la documentation, l'accueil, le lunch et les pauses café.
- **Mode de paiement :** Par virement bancaire sur le compte de l'ESSF :
IBAN BE48 2100 9054 7027 BIC : GEBABEBB
- **Attestation de formation permanente :** Une attestation est délivrée aux personnes concernées (IEC, IPCF, barreau...).
- **IAB/IEC :** Opérateur de formation Catégorie 1. **Agréation N° A0167/2010-12**

Documentation : un ouvrage reprenant les thèmes abordés par les orateurs sera remis aux participants – Collection scientifique de l'ESSF – Editeur : Anthemis.

Conditions d'annulation

Les annulations, faites par écrit, seront acceptées sans frais, jusqu'au 11 mars 2011. Au-delà de cette date, tout participant empêché peut se faire remplacer par la personne de son choix ou recevoir la documentation par la poste.

Bulletin d'inscription

À renvoyer ou faxer à l'ICHEC-ESSF, Boulevard Brand Whitlock 2, 1150 Bruxelles,

Tel. : 02 739-37-96

Fax : 02 739-38-97

Nom _____ Prénom _____

Fonction _____ Entreprise _____

Adresse _____

Tél. _____ Fax _____

E-mail _____

S'inscrit au Colloque «La taxation du patrimoine dans tous ses états » organisé par l'ICHEC-ESSF et verse la somme de 260€ au compte BE48 2100 9054 7027 de l'ESSF, en précisant le nom de la personne inscrite si le paiement est fait par une entreprise.

Les informations recueillies sont destinées à être utilisées en vue de l'organisation de la manifestation et pour vous tenir informé de nos prochaines activités. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, elles vous seront communiquées à votre demande et, le cas échéant, corrigées.

Éditeur responsable et renseignements : **Marie-Cécile van Grieken**, Secrétaire Général de l'ICHEC-ESSF

Boulevard Brand Whitlock 2, 1150 Bruxelles

mariececile.vangrieken@ichec.be

Tél : 02/739-38-18